



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.tr

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie.

165 PM 2023

Nomenclature : 6.1.2.5.

Le Maire de la Commune de CLAIX,

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Monsieur Claude VARANFRAIN, Trésorier de l'association « Amis du Fort de Comboire » en date du 11 octobre 2023.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

Claude VARANFRAIN, Trésorier de l'association « Amis du Fort de Comboire » à CLAIX 38640,

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante :
Fort do Comboire 38640 CLAIX

Le samedi 11 novembre 2023 de 13h00 à 19h00, à l'occasion de la manifestation de la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre.

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Claix, le 12/10/2023



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 17/10/2023

Date de retrait: 17/12/2023